

Eco-quartier de Louvres et Puiseux-en-France

Atelier sur la lanière végétale

Le 18 Juin 2013 à l'Ecole de la Fontaine Sainte-Geneviève

Compte rendu établi par Ville Ouverte, en charge de l'animation

L'atelier sur la lanière végétale réunit 18 habitants dont beaucoup de nouveaux participants, riverains du futur quartier des Frais-Lieux.

Sont également présents :

- Margot Longé, Maxime Desplat : EPA Plaine de France
- Caroline Coderch : architecte de l'atelier Castro
- Elise Ratcliffe : paysagiste de l'agence HYL
- Pierre-Antoine Tiercelin, Aurélie Bouton et Agnès Bastin : Ville Ouverte

L'EPA Plaine de France, aménageur de l'Eco-quartier et les équipes de maîtrise d'œuvre sont présents pour partager leur expertise et écouter les participants afin d'enrichir le projet.

L'atelier se déroule en deux temps :

- un premier temps de présentation des enjeux en plénière ;
- un second temps de travail en petits groupes autour de deux tables rondes.

Les propos des participants sont indiqués en italique.

1. Présentation liminaire : les enjeux de l'aménagement de la lanière végétale

Un nouveau cycle de concertation sur les espaces verts de l'Eco-quartier a débuté en mars 2013. Les précédentes étapes avaient permis de réaliser un diagnostic partagé du territoire (2009), d'échanger sur des thèmes comme le logement, les déplacements, l'environnement dans le cadre de la concertation préalable à la ZAC (2010), d'informer et de s'exprimer à propos de la reconversion des silos (2011-2012).

L'atelier sur la lanière végétale est le deuxième atelier du cycle de concertation sur les espaces verts. Il fait suite à celui de mars 2013 sur le square urbain du quartier Gare. La réflexion sur les espaces verts se poursuivra :

- Ce soir : 1^{er} atelier sur la lanière végétale
- A l'automne : 2^{ème} atelier sur la lanière végétale
- A venir : Le parc des Frais-Lieux et les espaces verts de Puiseux-en-France



1.1 Zoom sur la lanière végétale



La lanière végétale constitue un **espace vert linéaire de 4,5 ha et de 1,4 km de long**. Située à la limite entre les quartiers existants et le futur quartier des Frais-Lieux, elle correspond aujourd'hui au Chemin de Marly qui marque la limite d'urbanisation au Nord-est de Louvres et de Puiseux-en-France. Le chemin actuel est large de quelques mètres mais la lanière future aura une largeur plus importante. Cette lanière assure donc une transition végétale entre la ville existante et le futur quartier des Frais-Lieux. Ce nouveau quartier de 47 hectares regroupera 2050 logements, 2 groupes scolaires, 1 crèche, un gymnase, un centre social et un parc urbain de plus de 2 ha.

La limite d'urbanisation actuelle est **hétérogène**. On peut distinguer plusieurs séquences selon la taille des parcelles, l'organisation du tissu urbain (accès piétons, débouchés des rues...) et l'ouverture du bâti existant vers la lanière (haies végétales, murets...). Ces différentes séquences

ouvrent des possibilités variées d'aménagement et de lien avec la lanière.

1.2 L'aménagement de la lanière : enjeux et invariants

L'aménagement de la lanière est guidé par des contraintes topologiques et budgétaires. Ce sont des invariants qui forment le cadre de la réflexion.

- **Le dénivelé (25 m)** : la pente est relativement forte mais n'est pas constante. Certaines séquences, fortement pentues, sont peut-être plus adaptées au cheminement tandis que d'autres, plus planes, sont plus propices à l'aménagement de points d'arrêt.
- **La largeur** : assez importante, elle est supérieure à la largeur actuelle du chemin de Marly. Cependant, de forme allongée, la lanière ne pourra pas accueillir d'aménagements qui nécessitent une forte emprise au sol. L'aménagement doit être pensé en complémentarité avec le parc des Frais-Lieux qui pourra accueillir d'autres usages. Cette largeur peut varier selon les séquences : des séquences très resserrées et des séquences plus dégagées peuvent se succéder.
- **Des liaisons douces entre les deux quartiers** : les liaisons transversales à la lanière seront uniquement piétonnes et / ou cyclistes. Les accès automobiles se situent aux extrémités Sud et Nord de la lanière, un pont-route situé au sud nord des Frais-Lieux franchissant les voies ferrées permettra également de relier le quartier à la RD 317..
- **Un aménagement simple** : l'aménagement de la lanière sera simple, il ne pourra pas être trop jardiné et ne devra pas nécessiter un entretien trop coûteux.

La lanière forme un espace de **transition végétale** entre les quartiers existants et le futur Eco-quartier. Elle doit donc préserver la tranquillité des riverains tout en garantissant la sécurité du lieu. Elle forme également une **interface** qui favorise les liens entre les deux quartiers. Elle doit donc créer une **couture végétale** qui relie les pôles d'animation (équipements, espaces verts) des quartiers existants et futurs et fédère les habitants des deux quartiers. Enfin, elle contribue à la **biodiversité**.



La lanière végétale, espace vert linéaire et allongé, constituera un lieu de **promenade** et de balade. Cependant, des **points d'arrêt** peuvent ponctuer et rythmer cet espace de circulation douce. Des espaces invitant à la pause peuvent être aménagés afin de permettre des usages variés. L'objectif de l'atelier est justement de déterminer les usages que les habitants souhaitent rendre possible dans la lanière et de définir l'identité paysagère qu'ils souhaitent lui donner.



Le travail en table ronde est organisé donc en trois temps :

- Les **espaces verts fréquentés** par les habitants : quelles sont les itinéraires de balades, les espaces verts dans lesquels les habitants se rendent ?
- Les **activités et usages** de la future lanière : quelles activités et usages pour ce futur parc / promenade ?
- Les **ambiances** : quelles ambiances paysagères et environnementales dans ce nouvel endroit ?

Questions / réponses

- *C'est complètement utopique de dire qu'on va créer des liens entre les gens. Ca n'existe pas. Ca fait 40 ans que ça se passe comme ça.*

Les ateliers de concertation et les entretiens réalisés avec les habitants et les élus depuis 2009 ont montré que de nombreux liens existent déjà entre habitants. Louvres et Puiseux-en-France semblent donc constituer des terreaux favorables au développement de la solidarité.

D'autre part, les premières réalisations d'Eco-quartier en France ont montré que les notions d'habitants historiques et nouveaux habitants étaient peu pertinentes. En effet, beaucoup d'anciens habitants déménagent dans les Eco-quartiers. Ils cohabitent donc, de fait, avec les nouveaux arrivants.

- *Quels liens et continuités sont envisagés entre le mail sous la ligne à haute tension et la lanière ?*

Pour l'instant, aucun lien particulier n'est envisagé dans la mesure où le mail n'appartient pas au périmètre d'intervention de l'EPA Plaine de France, aménageur de l'Eco-quartier. Cependant, cette remarque pourra être approfondie au cours de l'atelier. La continuité entre les espaces verts et les circuits de balade constitue, en effet, un enjeu important.

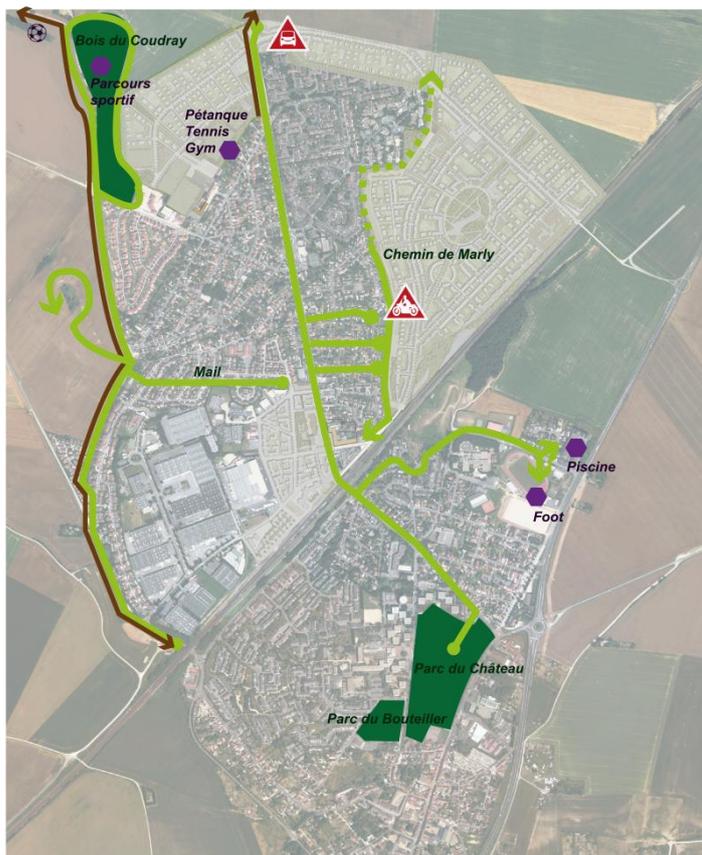
- *Il a été question du rachat par la commune de deux pavillons dans le lotissement de la Pèpinière, au niveau de la pointe Sud de la lanière. Qu'en est-il ?*

Information hors atelier : La commune de Louvres n'a pas acheté les deux pavillons en question dans le lotissement de la Pèpinière et n'envisage pas de les acquérir à ce jour.

- Qu'appellez-vous un point d'arrêt ?

Un point d'arrêt est un endroit de pause au cours de la promenade. Il constitue un lieu d'intensité plus fort dans lequel peuvent se retrouver les gens et se concentrer des activités variées.

2. Diagnostic : la fréquentation des espaces verts actuels



Les participants fréquentent majoritairement des **espaces de nature** en bordure de la ville comme le Bois du Coudray et la promenade de la Fontaine Sainte-Geneviève qui mène ensuite vers Puiseux-Village.

Les **parcs urbains** de Louvres et Puiseux-en-France sont moins fréquentés. La partie accessible du Parc du Château est relativement petite, peu adaptée aux enfants en bas âge et propose peu d'usages aux habitants. Le Parc du Bouteiller est très peu utilisé. Les parcs qui accueillent les équipements sportifs sont fréquemment utilisés, à la fois pour pratiquer un sport et se promener. Les **chemins de promenade** sont donc plus fréquentés que les parcs. Les circuits de balade évoqués par les participants sont souvent des allers-retours.

Fréquentation des espaces verts existants

Espaces verts et de loisirs

-  Espaces verts de nature et parcs urbains
-  Equipements sportifs
-  Appropriation spontanée

Promenades

-  Itinéraire cycliste
-  Promenade piétonne
-  Promenade difficile
-  Nuisances

Le **chemin de Marly** est emprunté par certains participants comme espace de circulation mais rarement comme espace de promenade. Elle est donc pratiquée quelquefois en semaine de manière solitaire : *Il m'arrive d'emprunter la lanière verte à pied pour aller à la gare de temps en temps.*

La lanière actuelle est donc relativement peu fréquentée. Les riverains attirent l'attention sur les désagréments occasionnels causés par les quads et les motos qui empruntent la lanière : *plutôt des désagréments qu'autre chose...* Aux endroits où la lanière s'élargit comme sur le Triangle (espace vert dans le prolongement des Fauvettes), des activités bruyantes perturbent parfois la tranquillité des riverains. Un riverain des Fauvettes explique que la pelouse a été conçue comme un espace de jeu et de détente pour les enfants mais s'est transformée et génère parfois des nuisances. Une pétition demandant la construction d'une barrière végétale a circulé il y a plusieurs années.



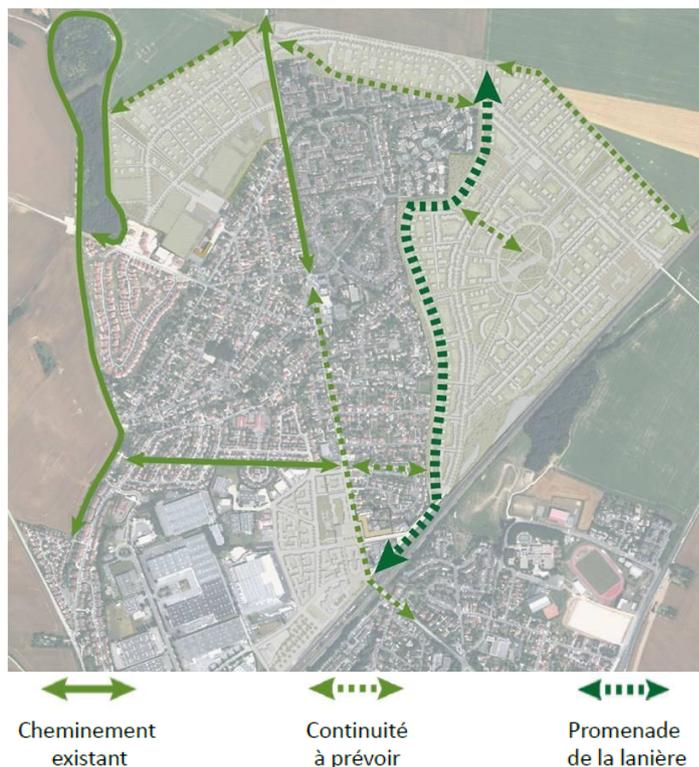
Les participants retracent leurs itinéraires de promenade sur une photo aérienne.

3. Les usages et les activités envisagées par les participants

3.1. La promenade : un usage partagé

Les participants évoquent tous la promenade comme usage souhaité dans la lanière. Linéaire et allongée, elle pourrait offrir une déambulation agréable et pourrait s'inscrire dans un réseau plus large de chemins de promenade.

- **Un lieu de promenade et de balade plus « naturel » qu'urbain**



La promenade est un usage qui fait consensus. La lanière est envisagée par les participants comme un **espace vert de balade** dans un cadre plus « naturel » qu'urbain.

La lanière doit s'intégrer **au réseau de cheminements** verts qui existent déjà. Elle complète ces cheminements pour créer une « **boucle verte** ».

D'autres cheminements doivent être créés pour assurer la **continuité** des espaces verts de promenade. Certains sont déjà prévus comme le Chemin du Bord des Blés et de Derrière les Bois. D'autres sont peut-être à concevoir, comme entre le mail et la lanière.

Les habitants indiquent que la promenade pourrait être ponctuée par des **bancs et des points d'eau qui invitent à la pause et accompagnent le cheminement**. De même, afin d'assurer la propreté du lieu, les participants rappellent la nécessité de disséminer des poubelles et des distributeurs de sacs. En effet, la lanière est également un lieu de promenade pour les chiens. Il faut donc prévoir des dispositifs de prévention des déjections canines.

- **Les pistes cyclables**

La promenade piétonne pourrait être doublée d'une promenade cycliste. En effet, les participants font remarquer qu'il existe peu de pistes cyclables à Louvres : *Dès qu'on sort de Louvres en vélo, on tombe sur des voitures*. La perspective d'aménager des pistes cyclables le long de l'avenue Charles de Gaulle, comme prévu dans le PLU, est jugée peu crédible par les participants : *Je ne vois pas où ils vont les mettre. Il n'y a pas la place*. Ils s'interrogent sur la pertinence d'installer des pistes cyclables le long de la lanière végétale. Pour certains, c'est une bonne idée qui permettrait d'assurer la fréquentation de la lanière et d'augmenter l'offre de pistes cyclables dans la commune. Pour d'autres, la piste cyclable risque de faciliter le passage des motos et des quads : *c'est la porte ouverte aux motos*. Elise Radcliffe, HYL, évoque l'existence de dispositifs anti-passage de motos sur les voies cyclables.

Si les cyclistes semblent avoir leur place dans les aménagements de la lanrière le second groupe propose de distinguer les cyclistes qui se baladent et ceux qui veulent se rendre rapidement dans le centre pour prendre le RER. Un stationnement sécurisé pour les vélos se d'ailleurs installé en gare de Louvres, pour faciliter les déplacements domicile / travail en vélo. Selon ce principe, il s'agit de ne pas aménager spécifiquement la lanrière pour les cycles et de penser à l'aménagement de bandes cyclables sur la voirie du futur quartier.

Quelle que soit l'option retenue, des participants insistent sur l'importance de trouver une **piste lisse**, peut-être pas rectiligne, pour faire de la trottinette.

3.2. Des activités qui favorisent la rencontre entre les habitants

Les **points d'arrêt**, qui ponctuent la promenade, peuvent favoriser la rencontre entre les habitants. Les activités envisagées par les participants sont souvent familiales comme le sport, le jardinage et les jeux pour enfants mais aussi fédératrices avec une dimension conviviale et / ou pédagogique. Ainsi, les jardins partagés et les vergers, les sports en équipe et les parcours botaniques sont particulièrement appréciés par les participants. D'autre part,

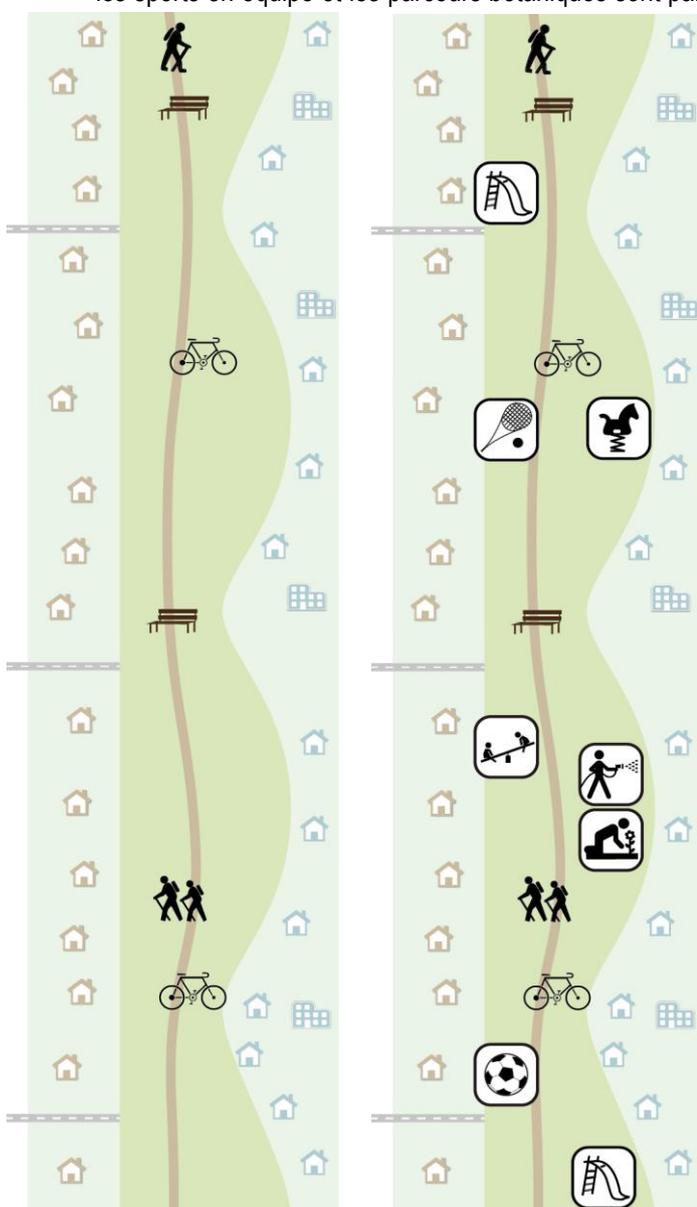
ces points d'arrêt contribuent à assurer la fréquentation régulière du lieu. Or, un des meilleurs moyens de garantir la sécurité d'un lieu est d'en assurer la fréquentation.

- **Les jeux pour enfants**

Les aires de jeux pour les enfants de **3 à 10 ans** sont identifiées par les participants comme le principal manque de la ville. Des aires de jeux pourraient être **disséminées** le long de la lanrière suivant une répartition par âge. Ainsi, les plus grands ne gêneraient pas les plus petits. Les participants soulignent que les aires de jeu doivent être pensées en **complémentarité avec les écoles** du futur écoquartier. Par ailleurs, les jeux pour les plus grands, s'ils sont un peu plus exceptionnels et engendrent plus de bruit, ont peut-être davantage leur place dans le futur parc des Frais-Lieux. L'exemple d'un lieu de glissade est évoqué.

- **Le sport dans la lanrière**

Les participants soulignent tous la dimension **fédératrice** du sport : la lanrière peut être support de différents usages sportifs. Ils évoquent spontanément un **parcours sportif** le long de la lanrière et font référence à celui du Bois du Coudray, connu de tous. Ce parcours est très utilisé à la fois par les jeunes et par les seniors. Le parcours sportif de la lanrière pourrait être adapté à tous les âges et accompagner la promenade.



La promenade : un usage qui fait consensus

Des activités qui favorisent la rencontre entre les habitants

La lanière peut être le support de **pratiques sportives familiales** : *un filet de badminton tendu entre deux arbres* par exemple. Le badminton est perçu comme un sport familial, peu contraignant où chacun peut apporter son matériel. En revanche, l'idée d'un aménagement sportif conséquent comme un city stade, un skatepark ou une structure d'escalade est jugée peu pertinente par les participants. Ces aménagements sont sources de **bruit** et d'**agitation**. Des terrains de sport existent déjà à Louvres et Puiseux-en-France. D'autre part, le skatepark est associé à celui de Puiseux-en-France *qui est très abimé*. Néanmoins, les adolescents pourraient *faire un terrain de foot improvisé dans les séquences plus dégagées de la lanière*.

- **Le jardinage et les vergers**

Les participants apprécient globalement l'idée d'aménager des **jardins partagés** qui peuvent devenir des lieux **fédérateurs** et **pédagogiques**. Compte-tenu de l'espace disponible, les participants pensent d'abord à des jardins partagés sans être hostiles à de petites parcelles de jardins familiaux si on s'assure de leur entretien. S'ils ne souhaitent pas eux-mêmes jardiner, ils connaissent beaucoup de Lupariens-Puiséens qui n'ont pas de jardin et aimeraient pouvoir bénéficier d'un potager. Cependant, ils insistent sur la dimension esthétique : *À voir, c'est pas très beau*, en référence aux jardins familiaux existants dans le secteur. Les jardins productifs doivent être structurés et entretenus : *quelque chose de structuré, [...] que ça ne devienne pas un bidonville*.

La plantation d'un verger permettant la cueillette est évoquée et suscite une approbation générale. On pourrait y trouver des pommiers comme à Saint-Just-en-Chaussée ou des arbustes moins fragiles comme des noisetiers et des framboisiers.

- **Un lieu pour favoriser la rencontre et la convivialité**

L'idée d'un lieu d'animation de plus grande intensité est évoquée par les participants. Un bistrot, un kiosque à musique ou un barbecue collectif favoriseraient la **rencontre** et la **convivialité** entre les habitants. Un **kiosque** permettrait aux *groupes locaux de se produire lors de la fête de la musique* par exemple. Il pourrait être installé dans une séquence assez large de la lanière afin de préserver la tranquillité des riverains ou dans le futur parc des Frais-Lieux.

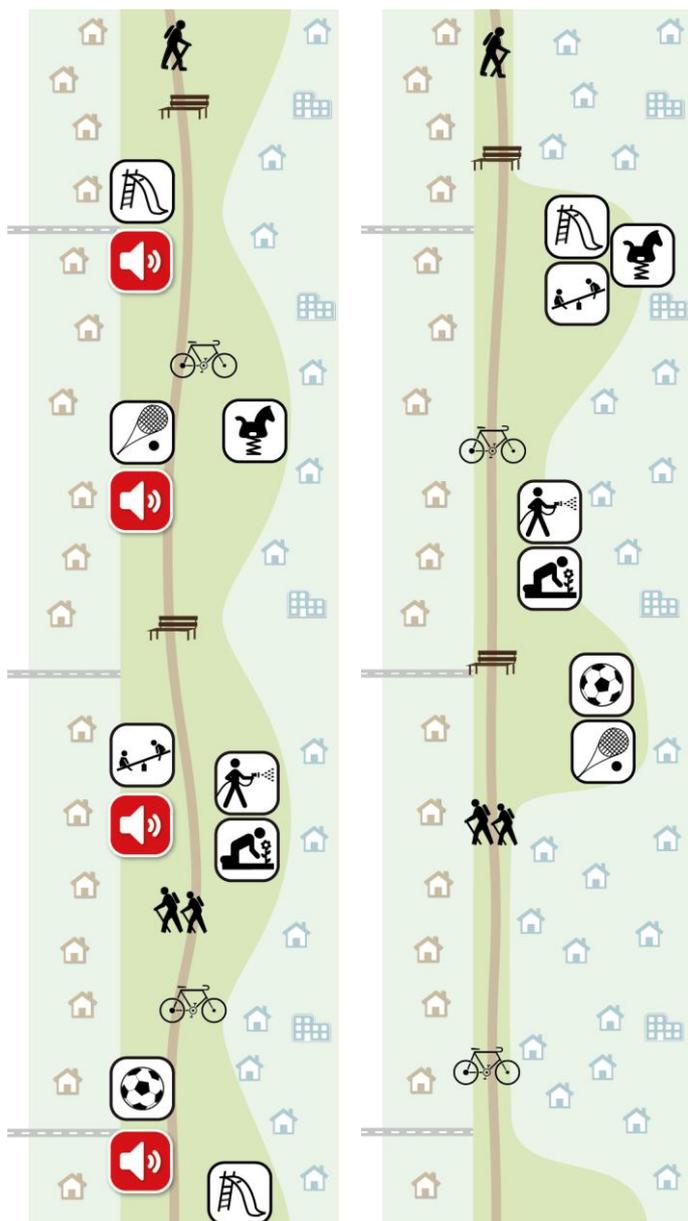
- **L'eau dans la lanière**



Un des premiers éléments évoqués par les habitants du premier groupe est un **plan d'eau** : *Est-ce qu'on peut imaginer un plan d'eau avec des canards et des cygnes ?* Il est envisagé à la fois comme un élément qui accompagne le cheminement de la lanière et un lieu d'arrêt pour goûter et donner à manger aux canards. Le plan de Moussy et l'étang de Saint-Witz sont évoqués par les participants. Ils apprécient tout particulièrement de s'y promener pour leur **paisibilité**. Elise Ratcliffe précise qu'il n'existe pas de source d'eau à proximité. Il est donc impossible d'aménager un ruisseau ou un étang mais des bassins pourraient être réalisés. L'absence de source d'eau est également évoquée dans le second groupe. L'aménagement envisagé devra être le plus naturel possible pour limiter les frais d'entretien. Aussi la présence de l'eau peut-être temporaire en relation avec la gestion naturelle des eaux de pluie mais il ne semble pas envisageable de prévoir des bassins.

Les participants mettent en avant quelques **points de vigilance**. Les activités peuvent générer des nuisances sonores pour les riverains dont la parcelle se trouve juste derrière. Ces inquiétudes sont légitimes et doivent être prises en compte dans l'aménagement de la lanière.

3.3 Une lanière trop large...ou pas assez ?



Les participants ont eu une double réaction face à la largeur future de la lanière : *c'est beaucoup trop large et Il faut éloigner les activités des habitations* donc élargir la lanière. Ces commentaires contradictoires témoignent en fait de la même inquiétude : la peur des nuisances. Dans le premier, si la lanière est trop large, elle sera trop animée et donc trop bruyante. Dans le second, si la lanière est trop étroite, les activités seront trop proches des habitations et perturberont la tranquillité des riverains.

Face à ces remarques, les participants proposent de moduler la largeur de la lanière. Certaines séquences peuvent être **plus étroites** et être ainsi dédiées uniquement à la promenade. D'autres peuvent **s'élargir légèrement** pour permettre des activités peu bruyantes comme le jardinage. Enfin, des séquences peuvent être **plus larges** et, par conséquent, accueillir une plus grande animation.

4. Les ambiances évoquées.



- **Des ambiances variées et successives**

La lanière doit proposer un paysage varié avec des **séquences** successives tantôt **boisées**, tantôt **dégagées** : *On aime le mélange des deux : à couvert et clairières*. Une succession d'arbres et d'arbustes d'espèces différentes peut aussi permettre de découvrir la flore le long de la promenade.

Les aménagements proposés par les participants s'inscrivent dans cette **succession** de séquences : des tables de pique-nique robustes peuvent ponctuer la promenade *pour y donner le goûter aux enfants* ; des fontaines et des points d'eau peuvent rythmer le cheminement.

- **Aménager des vues et des espaces dégagés**

Les participants souhaitent conserver des espaces dégagés, en particulier sur les points hauts. Ils pourraient ainsi continuer à profiter des **vues sur le grand paysage** : *C'est très joli de voir au loin : un espace vert qui donne une vue*. Les participants soulignent leur attachement aux vues sur les champs et les bois dans des évocations poétiques : *mer de blés ...*

Les espaces dégagés permettent aussi des **usages plus libres** : jouer au badminton en famille, organiser un foot improvisé, ne rien faire...

La présence de quelques grands arbres serait appréciée, tout en faisant attention à limiter les zones d'ombre.

- **Une biodiversité à faire découvrir**

La lanière peut accueillir une importante biodiversité dans un espace exemplaire en matière d'écologie. Les participants conçoivent la lanière davantage comme un **chemin de nature** qu'un **parc urbain** dans lequel la **gestion écologique ou différenciée** est bienvenue. Cependant, afin d'éviter qu'elle soit assimilée à un manque d'entretien, des panneaux explicatifs et pédagogiques comme à Marly-la-Ville pourraient être installés.

De même, la végétation peut être variée et atypique pour favoriser des floraisons décalées. La succession et la variété des séquences peut permettre de découvrir la flore, d'identifier différentes espèces d'arbres et d'arbustes. La lanière pourrait former un **itinéraire pédagogique** de découverte de la biodiversité grâce à un **parcours botanique**

par exemple. La présence de ruches est évoquée tout en craignant qu'elles en soient peut-être trop près des habitations.

Conclusion

Les participants sont remerciés pour leur travail. Les idées émises au cours de l'atelier permettront de nourrir la réflexion des concepteurs.

Une réunion publique aura lieu le jeudi 27 juin pour restituer l'avancement du projet d'éco-quartier et la réflexion en cours sur les espaces verts. Les dates des prochains ateliers seront communiquées sur le blog dès qu'elles seront connues :

<http://www.ecoquartier-louvres-puiseux.fr/>